

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires
Service aménagement, risques
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont
tél. : 04 50 33 77 13
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

**Commission départementale de préservation des espaces
naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)
du 5 avril 2018**

**Avis sur le projet de PLU de la commune de CHENEX, au
titre des articles L.153-17, L.151-12 et L.151-13 du code de
l'urbanisme**

Vu le projet de PLU de la commune de Chênex arrêté et réceptionné,
Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance, le 5 avril 2018, aux membres de la CDPENAF,
Vu les échanges intervenus lors de ladite séance,

A l'unanimité des membres présents,

La CDPENAF émet un avis favorable, sous réserve que la commune :

- classe en zone agricole la zone UB2 en extension au Moiron et la zone UC en extension Sur le Joira ;
- classe en zone agricole, à Prés Feiges, une ancienne pépinière classée Nb, et, Au Joira, un secteur agricole classé Nb ;
- protège les zones humides et identifie celle de Grange Briand.

Les membres de la commission conseillent à la commune :

- de ne pas étendre l'urbanisation sur la zone 2 AU du Grand Champ,
- et, de manière parallèle, de réfléchir à un aménagement plus global des zones 1 AU2 et II AU du secteur des Esplaces, dans le cadre duquel pourraient être incluses les parcelles agricoles insérées dans le projet d'urbanisation.

Le Préfet,

Pierre LAMBERT